

ACTE DE NOUVELLE CONCESSION

Concession n° : 8/D/5

Le maire de la commune de Corbas

Vu la demande présentée par M. FACCHINETTI Gilbert, domicilié 24 Avenue de Ila Villerme 69960 CORBAS, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession quinzenaire dans le cimetière de Corbas au nom de M. FACCHINETTI Gilbert à l'effet d'y fonder la sépulture restreinte indiquée.

Les personnes autorisées à être inhumées dans la concession sont :

- Monsieur FACCHINETTI Gilbert, Félix, Baptiste né le 01 avril 1947,
- Madame BEAULE Georgette, Marie-Josèphe épouse FACCHINETTI née le 17 mai 1945.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de quinze ans prenant effet le 11 décembre 2024 et expirant le 11 décembre 2039.

La concession est accordée moyennant la somme de cinq cents Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 11 décembre 2024

Le maire

